

Certification professionnelle de niveau 4 (niveau baccalauréat)
Ce titre est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le numéro RNCP38479 par décision du directeur général de France Compétences en date du 21 décembre 2023 et pour une durée de trois ans.

TECHNICIEN.NE LUMIÈRE

Niveau de connaissances préalables et d'expérience requis

- Avoir une expérience dans le secteur du spectacle vivant (stages, bénévolat ou autres)
- Une connaissance des secteurs électricité, électronique, électrotechnique, sera un plus dans l'appréciation des candidatures

Conditions d'accès

- Déposer un dossier de candidature complet (accessible sur le site internet : www.staff.asso.fr)
- Avoir un état de santé compatible avec le métier visé ou bénéficier d'une prise en charge

Conditions d'accès spécifiques pour l'apprentissage

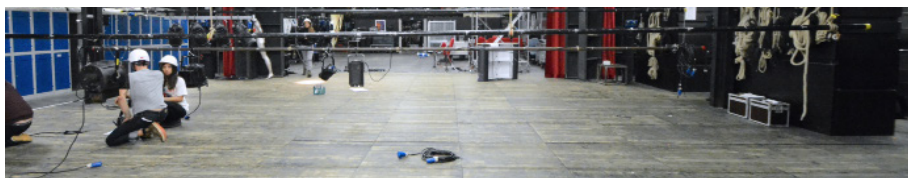
- Critère d'âge : avoir au moins 18 ans et au plus 30 ans à l'entrée en formation
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation

Modalités de sélection

- Tests écrits (niveau seconde à baccalauréat)
- Jury de sélection : entretien individuel

Contenu des tests écrits

- Mathématiques : les 4 opérations ; pourcentages ; produits en croix ; carrés d'un nombre ; fractions ; équations à une inconnue ; règles de calculs d'aires, volumes et de périmètres ; suites logiques ; conversions ; racines carrées ;
- Français : orthographe et grammaire (QCM)
- Culture générale du spectacle vivant
- Electricité : notions générales



Le métier de Technicien.ne lumière

Missions et tâches principales

- Analyser et synthétiser une demande d'éclairage
- Choisir, préparer et organiser l'ensemble du matériel d'éclairage pour un spectacle ou un événement.
- Mettre en place et implanter le câblage adéquat selon un plan d'implantation lumière (plan de feu).
- Installer, configurer, régler le système d'éclairage choisi.
- Effectuer les interventions techniques selon les besoins et recommandations du régisseur lumière.
- Gérer le démontage, le rangement et le stockage du matériel d'éclairage.
- Contrôler et effectuer la maintenance de premier niveau du matériel d'éclairage.

Secteurs d'activité

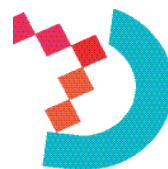
Il.elle exerce son métier dans les différents secteurs d'activités comme l'organisation et la prestation de spectacles et/ou d'événements, de droit privé et public : Prestataires de service, Théâtres privés, Théâtres publics, Opéras, Parcs d'attraction, Production de spectacle, Salles de spectacle, Collectivités locales...

Il.elle est employé.e sous la direction d'un régisseur ou d'un responsable technique dans tous des structures de tailles diverses (dimension internationale à TPE)

Métiers préparés

Technicien.ne lumière, technicien.ne de tournées, technicien.ne d'équipements, technicien.ne de prestations, électricien.ne de plateau.

extrait de la fiche métier du CPNEF-SV



Dates et durée

La formation se déroule de :
du 21 octobre 2024
au 25 septembre 2026

Rythme d'alternance :

- 3 à 4 semaines en centre
- 4 à 6 semaines en entreprise (35h / semaine)

Public visé

Jeunes de 18 à 30 ans, ayant un fort intérêt pour le spectacle, motivés par le travail d'équipe et ayant une bonne aptitude au travail manuel et technique

Effectif

14 apprenti.e.s

Lieu et horaires

STAFF
7 rue des Petites Industries
44470 CARQUEFOU

STAFF
4 rue de la métallurgie
44470 CARQUEFOU

du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

Contact et renseignements

Service Pédagogique :

gestionformation@staff.asso.fr
02 40 25 28 36

Responsable CFA :

cfa@staff.asso.fr

Réfèrent handicap :

accompagnement@staff.asso.fr



Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation s'orientent vers l'installation et la mise en oeuvre des systèmes d'éclairage. A savoir :

- l'analyse documentaire des demandes d'éclairage
- la préparation des systèmes lumière
- l'installation et la désinstallation des systèmes lumière
- la mise en fonctionnement et la configuration des systèmes lumière
- les prééclages des systèmes d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène,
- les interventions techniques pendant l'exploitation
- la maintenance des équipements lumière

Moyens pédagogiques

- Des moyens techniques pour un apprentissage en conditions réelles : plateau technique entièrement équipé, matériel d'éclairage, de sonorisation et de distribution électrique, salle informatique avec réseaux, salles de cours équipées de tableaux interactifs ou vidéoprojecteurs, bibliothèque, atelier de maintenance
- Prêt d'un ordinateur portable durant la totalité de la formation
- Equipement de Protection Individuelle fourni à l'entrée en formation
- Des formateurs tous professionnels en activité dans les différents domaines du spectacle vivant
- Cours théoriques et pratiques, mises en situation professionnelle

Evaluation et suivi

- Evaluations tout au long de la formation (contrôle continu), bilans collectifs et individuels, suivis des périodes en entreprise, enquêtes d'insertion professionnelle (post-formation)
- Bilans réguliers avec l'employeur
- Suivi du livret d'apprentissage

Validation et certification du titre

- La validation de la certification du titre de «Technicien.ne lumière», est soumise à l'acquisition de la totalité des blocs de compétences. Les 5 blocs de compétences intègrent pour chacun d'eux une évaluation définie et organisée par STAFF permettant d'évaluer et de valider chaque bloc de compétence.
- Un bloc de compétences est validé si l'intégralité des compétences qui le constitue est acquise
- La certification organisée par l'organisme certificateur STAFF, intègre l'entretien final de certification. Lors de cet entretien, le jury de certification prend connaissance de l'ensemble des résultats relatifs au candidat et délibère sur l'obtention de la certification soit totale ou soit partielle.
- Bilan des périodes en entreprise

Coût et financement de la formation

La formation est gratuite et rémunérée en apprentissage, pour l'apprenant.e. L'entreprise prend en charge la rémunération de l'apprenti et le coût de la formation via un versement de sa taxe d'apprentissage, selon un coût contrat, versé à son opérateur de compétences (OPCO)

Calendrier prévisionnel

7 Février 24	Informations collectives dans le cadre des Portes Ouvertes
Octobre 24	Date limite de candidature
18 Avril 24	1ere période de sélection : - tests écrits - entretien
23 Mai 24	2e période de sélection : - tests écrits - entretien
18 Juin 24	3e période de sélection : (sous réserve de places disponibles)
3 Juillet 24	4e période de sélection (sous réserve de places disponibles)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Préparer et configurer les systèmes d'éclairage en fonction des documents techniques
- Entretien et assurer la maintenance des équipements lumière
- Installer et désinstaller les équipements et les systèmes lumière en fonction des demandes d'exploitation
- Régler les équipements du système lumière en fonction des documents techniques et des demandes du régisseur lumière
- Assister le régisseur lumière durant l'exploitation et effectuer les interventions techniques selon ses directives.

Le programme fait référence aux blocs de compétences inscrits au RNCP.

MEMO

N° Carif :
Formacode : 45060
Code RNCP : 38479
Code ROME : L1504
NSF : 323t

